

DEPARTEMENT DU TERRITOIRE
Office du patrimoine et des sites
Service des monuments et des sites

Commune de Chêne-Bougeries
Les Arpillières

Projet de plan de site n° 30111-511

Exposé des motifs

Situation et périmètre

Le périmètre faisant l'objet du présent projet de plan de site appartient au territoire de la commune de Chêne-Bougeries. L'avenue des Arpillières, unique voie d'accès aux parcelles du périmètre, est une impasse privée formant une boucle, située perpendiculairement à la route de Chêne, entre le chemin de Challendin et le chemin des Grangettes.

Le développement de ce secteur sur l'ancien domaine des Arpillières trouve son origine dans une opération immobilière du début du XX^e siècle initiée par Jean-Marie Puthon, architecte et entrepreneur. Dès 1905, il développe un lotissement composé de villas conçues sur un même modèle tout en introduisant des variations dans l'implantation du volume bâti sur la parcelle, évitant ainsi la régularité des vis-à-vis. Ces maisons se caractérisent par une toiture à deux pans et croupe recouverts de tuiles en terre cuite, une véranda surmontée d'une terrasse, des encadrements soignés et de nombreux éléments préfabriqués en ciment. Elles témoignent ainsi d'une période de transition faisant appel à des matériaux traditionnels, mais également issus de la fabrication en série. Actuellement, le secteur comprend treize villas construites par Puthon.

En 1991, le recensement du patrimoine architectural et des sites du Canton de Genève avait identifié les qualités architecturales, urbanistiques et paysagères du secteur des Arpillières par le plan n° 28466 et ses fiches par bâtiment. Aujourd'hui, une réactualisation du recensement sur ce secteur est en cours de validation pour diffusion.

Il est à relever sur ce site pour compléter la description de ce patrimoine bâti de qualité, un traitement particulièrement soigné des aménagements extérieurs. Les parcelles construites sont bordées de haies et de murets, de chemins d'agrément les parcourant librement, de bosquets d'arbres, de portails en fer forgé et piles en ciment, le tout donnant un caractère paysager significatif et remarquable au site.

Objectifs du plan de site

Le projet de plan de site vise à préserver les éléments suivants :

- les bâtiments dans leurs principes architecturaux, notamment le gabarit, le volume, la forme des toitures, la distribution des espaces, les matériaux, ainsi que les teintes de façades et des toitures;
- les aménagements extérieurs, notamment l'arborisation et les haies, ainsi que la qualité et la substance des murs, des murets, des portails, des cheminements et des trottoirs.

La mesure de protection du plan de site vise non seulement le maintien des bâtiments, mais également la sauvegarde des éléments caractéristiques qui donnent au site sa spécificité, son intérêt historique et concourent au caractère des lieux.

L'analyse des lieux a permis de définir pour une parcelle la possibilité d'édifier une nouvelle construction, à condition que celle-ci adopte les caractéristiques morphologiques du bâti existant.

Procédure

L'enquête publique n° 1935 relative au projet de plan de site n° 30011-511, ouverte du 5 octobre au 4 novembre 2018, a suscité huit observations. A l'issue de cette phase de la procédure, le Conseil municipal de la commune de Chêne-Bougeries a émis un préavis favorable sous réserve. La procédure d'opposition a été ouverte du 20 mai au 19 juin 2019. Pour tenir compte du préavis communal et de remarques émises en procédure d'opposition, le cheminement permettant de relier l'espace de la voie verte à la boucle de l'avenue des Arpillières, prévu sur la parcelle communale n° 1637, a été supprimé. Cette modification justifie l'ouverture d'une seconde procédure d'opposition.

SMS, mars 2021